

Le 24 janvier 2020,

La Relève agricole de Lanaudière (RAL) vous invite à son **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

Date : Le mardi 4 février 2020
Heure : 19 h 00 (inscription 18 h 45)
Lieu : Cégep de Joliette (salle D-030)
20, rue St-Charles Borromée Sud

IMPORTANT
D'importants
changements au
Règlement général
seront proposés.

Lors de cette assemblée, en plus des affaires courantes, nous procéderons à la modification de notre Règlement général, avec application immédiate. Il est important de consulter les amendements proposés avant la réunion. Vous trouverez ci-joint le document à cet effet.

Ce sera l'occasion idéale pour :

- ◆ Prendre des nouvelles de votre réseau avec d'autres jeunes passionnés de l'agriculture;
- ◆ Vous informer des dossiers défendus par la Relève agricole;
- ◆ Partager vos préoccupations avec les membres.

Notez qu'en cas d'élection, les candidats seront invités à faire une présentation de deux minutes sur leur candidature.

Au plaisir de vous rencontrer,



Pier-Luc Hervieux, président

p. j. Amendements proposés au Règlement général



Projet d'ordre du jour au verso





Ordre du jour

- 18 h 45 ACCUEIL ET INSCRIPTION
- 19 h 00
1. OUVERTURE
 2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION
 3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
 4. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DU 5 FÉVRIER 2019
 5. PRÉSENTATION DU RÉSEAU AGRICONSEILS AVEC MME MANON LACHARITÉ
 6. RAPPORT DES ACTIVITÉS 2019 ET MOT DU PRÉSIDENT, M. PIER-LUC HERVIEUX
 7. RAPPORT FINANCIER 2019
 8. NOMINATION DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT
 9. AMENDEMENTS AU RÈGLEMENT GÉNÉRAL DE LA RAL
(POUR APPLICATION IMMÉDIATE)
 10. MOT DU REPRÉSENTANT DE LA FÉDÉRATION DE LA RELÈVE AGRICOLE DU QUÉBEC
 11. MOT DU REPRÉSENTANT DE LA FÉDÉRATION DE L'UPA DE LANAUDIÈRE
 12. RÉOLUTIONS
 13. ÉLECTION DES ADMINISTRATEURS
 14. DIVERS
- 22 h 00 15. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE